

## Déclaration de la République du Tchad

Conférence internationale sur l'action contre les mines – Genève, [du 17 ou 20 juin 2025]

Mrs le président

Mesdames et Messieurs,

Chers participants

Le Tchad tient à réaffirmer sa ferme détermination en faveur de l'assistance aux victimes des mines et des restes explosifs de guerre conformément à ses obligations et en adéquation avec les conventions relatives aux droits des personnes handicapées et des engagements pris dans le cadre du plan d'action d'Oslo et du plan Carthagène.

Sur le mondial, mon pays reste malheureusement l'un des plus touchés par le fléau, l'héritage des nombreux conflits armés qui ont marqué son histoire. Ces engins continuent de faire des victimes, principalement dans les régions du Tibesti, du Borkou, de l'Ennedi et du Lac.

Aujourd'hui le HCND dénombre **297** victimes de mines/REG renseignées par formulaire IMSMA; et **3672** autres non répertoriées par manque d'informations complémentaires ;

Il convient de noter que la majorité des victimes vivent dans des conditions socio-économiques précaires souvent éloignés des grosses agglomérations difficilement accessibles compliquant ainsi l'accès aux services des soins et d'aide à la réinsertion.

Cependant, les progrès significatifs sont rendus possibles grâce à l'effort conjugués du HCND et de ses partenaires techniques par l'octroi des tricycles, prothèses, orthèses, béquilles, etc.

Aussi, un registre national a été mis en place suite aux référencements des victimes.

Des campagnes d'éducation aux risques sont régulièrement organisées pour limiter les accidents.

Des structures sanitaires notamment les centres de réadaptation physique de N'Djamena et celui de Moundou ont été rénovés pour recevoir les victimes.

Malgré les efforts réalisés, les défis importants subsistent :

- Il s'agit de l'insuffisance et l'irrégularité de financement pour booster les programmes d'assistance aux victimes ;
- Du manque de personnel médical spécialisé dans les zones d'accident ;
- La stigmatisation sociale des personnes handicapées.

Le Tchad est pleinement engagé dans les obligations de la convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Mais ce combat ne peut être mené seul.

Nous comptons sur la coopération internationale à renforcer son appui, non seulement en matière de déminage, mais surtout pour garantir aux victimes une prise en charge digne, durable et inclusive.

Monsieur le Président,

Un Tchad sans mines est possible. Un Tchad où chaque victime retrouve sa place dans la société est indispensable.

Nous sommes prêts à coopérer, à partager nos efforts et à tenir nos engagements. Mais pour y parvenir, le soutien de la coopération internationale s'avère essentiel afin de concrétiser nos objectifs.

Merci pour votre aimable attention!!!